



# COMPTE RENDU DU CTL DU 11 octobre 2021

Présents pour la CGT : Son Lam Pham, Myriam Lebkiiri et Olivier Crève-Coeur.  
Ce CTL s'est tenu en présentiel pour les élus titulaires et en audio-conférence pour les experts.

## ORDRE DU JOUR

1. Opérations 2022 de réorganisation du réseau de la DDFiP du Val-d'Oise (pour avis)
2. Projet de convention de partenariat Parquet- DDFIP Val d'Oise - Forces de l'ordre relatif à la saisie des sommes en espèces en possession des personnes gardées à vue et redevables d'amendes forfaitaires ou pénales (pour avis)
3. Questions diverses

### **1. Opérations 2022 de réorganisation du réseau de la DDFiP du Val-d'Oise (pour avis)**

Alors que le dossier de présentation était composé de 13 fiches, la direction n'a mis que 5 mn pour le résumer ! C'est dire le mépris qu'elle affiche alors que ces restructurations bouleversent les conditions professionnelles et personnelles de beaucoup de collègues.

En outre, la direction s'entête à indiquer que les distances entre la nouvelle et l'ancienne résidence administrative alors qu'en Ile-de-France, il est plus judicieux d'indiquer les temps de trajet, au regard des circulations de plus en plus difficiles.

- Concernant les créations des SGC de Sarcelles et de Garges, la directrice a affirmé qu'elle a transféré les emplois selon les missions, poste pour poste. Cependant, avec la mise en place des blocs fonctionnels, les collègues devront faire un choix entre les blocs « recouvrement forcé » qui sera sur Garges et « marchés » et « paies » qui seront sur Sarcelles . Les fiches de vœux sont en cours de réalisation.
- Concernant les créations des SIE Val d'Oise Ouest (Cergy) et SIE Val d'Oise Est (St Leu), la CGT a fait remarquer que le CfIP de St Leu était auparavant certifié selon des indicateurs de qualité par rapport à la réception du public et que des travaux immobiliers y étaient investis et aujourd'hui, il accueillera uniquement des usagers professionnels et sur rendez-vous ! La directrice s'est dédouanée en déclarant que l'ApRDV s'inscrivait dans une directive nationale. Sur la question des missions démétropolisées, un début de réponse a été apporté : pour le 95, il se pourrait qu'un bloc fonctionnel serait dans le périmètre du transfert. Pour rappel, 34 emplois SIE seront transférés dans le cadre de la démétropolisation à l'horizon 2026.
- Concernant la création des PCE Ouest et Est, une mise en place en blocs fonctionnels est en cours et sera présentée au prochain CTL.
- Il en est de même pour la future trésorerie fusionnée hôpital d'Argenteuil.

- Concernant la mise en place des accueils de proximité, la direction a déclaré (avoué) que les questions fiscales ne représentaient que 7 % de l'activité. La CGT a rappelé les campagnes de propagande lors de la présentation du NRP qui vantait une amélioration du service public. Or, nous savons qu'il ne s'agit que d'un service low-cost où on redirigeait les usagers vers des plates-formes numériques. La défenseuse des droits a récemment déclaré que la dématérialisation des services publics discriminait une grande partie de la population non familiarisée avec les nouveaux outils informatiques.

Sans surprise, les OS ont voté à l'unanimité contre ces restructurations. Le CTL sera donc reconvoqué le 21 octobre.

## **2. Projet de convention de partenariat Parquet- DDFIP Val d'Oise - Forces de l'ordre relatif à la saisie des sommes en espèces en possession des personnes gardées à vue et redevables d'amendes forfaitaires ou pénales (pour avis)**

La DDFiP 95, le parquet du Val d'Oise et les forces de l'ordre se sont associées afin que les sommes en espèces supérieures à 300 € détenues par une personne privée de liberté, puissent être saisies pendant la période de garde à vue, par un huissier des finances publiques, si cette personne est redevable à la caisse de la Trésorerie Val-d'Oise Amende. Quatre huissiers des finances publiques tiendront une permanence pendant les jours ouvrés et les horaires habituels de travail.

Pour information, le 77 et le 93 qui étaient expérimentateurs ont eu respectivement 3 et 4 cas à traiter jusqu'à présent.

Vote CGT : abstention

## **3. Questions diverses**

- La chaudière au SGC de Montmorency devait être opérationnelle pour vendredi 15 octobre.
- La CGT a demandé si les collègues exerçant en BFRU pouvaient bénéficier de la prime accueil. La direction a répondu qu'elle allait se renseigner.
- La CGT a demandé qu'une publication concernant la Protection Sociale Complémentaire de 15 € soit faite sur Ulysse 95. La direction a répondu que concernant les collègues affiliés à la MGEFI étaient directement informés par la mutuelle et que pour les autres, elle attendait une directive de la centrale.
- La CGT a demandé si les collègues du CfiP de Garges dont les conditions de travail sont les mêmes que celles des collègues du 93, pouvaient bénéficier de la prime de 10000€. La directrice a répondu par la négative, sans plus d'explications.
- Appuyé(e)s par les OS du 95, les collègues des SIP ont déposé une pétition dont les motifs sont exposés en pièce jointe. La direction a répondu que les questions simples foncières étaient au programme de la formation des agents C stagiaires et que les contentieux ECF et gracieux ont toujours été traités par le SIP. Pour la CGT, l'évaluation des charges lors de la mise en place du SdiF a été réalisée sans concertation ([voir notre compte-rendu du CTL du 02/11/2020](#)) mais surtout, la direction sème la division entre les collègues alors que les suppressions d'emplois et les restructurations incessantes ont mené à cette désorganisation ! Les élus CGT veilleront à la réponse que la direction apportera à cette pétition.



## RENDONS AU SDIF LES MISSIONS FONCIERES

Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, le SDIF est opérationnel.

Pour alimenter ce nouveau service, des agents des SIP ont été affectés au SDIF, sur la base du volontariat.

De ce fait, les SIP ont perdu des emplois et des agents reconnus comme ayant une bonne technicité de la matière foncière.

A ce moment-là, il était acté que toute la mission foncière quitterait les SIP.

Aujourd'hui, les SIP doivent néanmoins assurer les missions foncières les plus courantes (cf. note cadre DDFIP 95 en date du 20/09/2021) :

- 3 types de contentieux récurrents : vacance (des bailleurs privés et HLM) et ECF ;
- le gracieux des locaux à usage d'habitation ;
- la mission de renseignements fonciers, dits « simples », tout en ne dépassant pas le délai imparti selon le canal d'accueil (5 minutes au guichet et au téléphone, etc.).

Résultat des « courses » :

- obligation d'un suivi des demandes alambiqué et contraignant pour les agents des SIP et du SDIF ;
- perte des habilitations des applications de gestion pour les agents des SIP et du SDIF ;
- circuit rallongé pour les contribuables (SERVICE + ... ) ;
- surcharge de travail pour les SIP avec les nouvelles listes foncières à traiter au regard de leur compétence en matière de revenu.

Les Organisations Syndicales et les agents des Finances publiques, au sein des SIP et des SDIF du Val d'Oise, demandent par cette pétition que toute la mission foncière soit sous l'égide du SDIF pour une répartition des missions claire et lisible tant pour les contribuables que pour les agents.